

---

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la Salle communautaire du 771 chemin de la Beauce le 3 décembre 2019, à compter de 20h00.

**Sont présents :**

Messieurs les conseillers Ghislain Beaugard, Bruno Napert, Daniel Palardy, Claude Lacasse, Louis Tremblay et Patrick Keegan formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Daniel Plouffe.

Madame Suzanne Francoeur, directrice générale et secrétaire-trésorière, assure le greffe.

**1- OUVERTURE DE LA SESSION**

À 20h00 monsieur le maire, Daniel Plouffe, constate le quorum et déclare la session ouverte.

2019-12-157

**2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par le conseiller Louis Tremblay et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

- 1- Ouverture de la séance et constat de quorum
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2019
- 4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 5 novembre 2019 : suivi
  - b) Lecture et adoption des comptes
  - c) Dépôt de documents :
    - i) Dépôt du rapport annuel 2018 sur la gestion de l'eau potable
  - d) FQM – UMQ – Québec Municipal – Renouvellement de l'adhésion 2020
  - e) Calendrier 2019 des séances du Conseil – Adoption
  - f) Projet de Règlement n° 315 concernant la taxation 2020 – Avis de motion et dépôt du projet
  - g) Fermeture des bureaux – Congés des fêtes
  - h) Association des plus beaux villages du Québec – Adhésion 2020
  - i) Contrôle animalier – Approbation de l'entente de service
  - j) Règlement n° 299-1 modifiant le règlement n° 299 relatif à la garde de poules ou de lapins à l'intérieur du périmètre d'urbanisation et de la zone rurale et abrogeant le règlement n° 298 – Adoption
  - k) Règlement n° 308-2 modifiant le règlement n° 308 relatif au programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques – Adoption
  - l) Projet de Règlement n° 316 concernant le traitement des membres du conseil municipal pour les années 2020 et suivantes – Avis de motion et dépôt du projet
- 5) BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES
  - a) Rapport du représentant
- 6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES
  - b) Rapport du représentant
- 7- VOIRIE ET AQUEDUC
  - a) Rapport du représentant

- 8- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
  - a) Rapport du représentant
- 9- ENVIRONNEMENT
  - a) Rapport du représentant
- 10- CULTURE ET PATRIMOINE
  - a) Rapport du représentant
- 11- LOISIRS
  - a) Rapport du représentant
- 12- AUTRES DOSSIERS
  - a) Parrainage Civique de la Vallée-du-Richelieu – Demande de participation financière 2020
  - b) Projet de loi 48 sur la fiscalité agricole – Position de la municipalité
  - c) CMM – Taxe supplémentaire pour l'immatriculation
- 13- CORRESPONDANCE
- 14- PÉRIODE DE QUESTIONS
- 15- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**ADOPTÉE**

**3- PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2019 – ADOPTION**

**2019-12-158**

Il est proposé par le conseiller Daniel Palardy, appuyé par le conseiller Ghislain Beaugard et unanimement résolu :

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2019 tel que déposé.

**ADOPTÉE**

**4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 5 novembre 2019**

La directrice générale mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

**b) Lecture et adoption des comptes**

**2019-12-159**

**CONSIDÉRANT** le dépôt des comptes payés et à payer pour le mois de novembre 2019 au montant de 64 591.08 \$ ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Ghislain Beaugard, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu :

**QUE** la liste des comptes en date du 3 décembre 2019 au montant de 64 591.08 \$ soit approuvée.

**ADOPTÉE**

**c) Dépôt de documents :**

**i) Dépôt du rapport annuel 2018 sur la gestion de l'eau potable**

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport déposé par la directrice générale.

**d) FQM – UMQ – Québec Municipal – Renouvellement de l'adhésion 2020**

**2019-12-160**

**CONSIDÉRANT** le rôle de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans la défense des intérêts des municipalités qui en sont membres et le soutien de la Fédération par des activités de formation ;

**CONSIDÉRANT** l'importance des dossiers actuellement en négociation avec le gouvernement du Québec et la position de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans ces négociations ;

**CONSIDÉRANT** que des informations concernant divers dossiers municipaux à travers le Québec sont disponibles sur Québec Municipal ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu :

**DE RENOUVELER** les adhésions à :

|   |                         |
|---|-------------------------|
| Fédération québécoise des municipalités<br>(incluant une pré-inscription au congrès annuel) | 970.46 \$ avant taxes ; |
| Union des municipalités du Québec (UMQ)   | 180.00 \$ avant taxes ; |
| Québec municipal  | 142.80 \$ avant taxes.  |

**ADOPTÉE**

**e) Calendrier 2020 des séances du Conseil – Adoption**

**2019-12-161**

**CONSIDÉRANT** que l'article n°148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par le conseiller Louis Tremblay et résolu unanimement :

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2020, qui se tiendront le premier mardi du mois, sauf exception, et qui débiteront à 20h00 :

|             |           |            |                          |
|-------------|-----------|------------|--------------------------|
| 14 janvier  | 4 février | 10 mars    | 7 avril                  |
| 5 mai       | 9 juin    | 7 juillet  | 4 août                   |
| 8 septembre | 6 octobre | 3 novembre | 1 <sup>er</sup> décembre |

**QU'**un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale, conformément à la loi qui régit la municipalité.

**ADOPTÉE**

**f) Projet de règlement n° 315 concernant la taxation 2020 – Avis de motion et dépôt du projet**

**2019-12-162**

**AVIS DE MOTION** est donné par le conseiller Ghislain Beauregard qu'à une prochaine séance le Conseil municipal adoptera le projet de règlement n° 315 concernant le règlement de taxation 2020 de la Municipalité de Calixa-Lavallée. Un projet de règlement est aussi déposé.

**g) Fermeture des bureaux – Congés des fêtes**

**2019-12-163**

**CONSIDÉRANT** la période des fêtes de Noël et du jour de l'an 2020 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par le conseiller Louis Tremblay et unanimement résolu :

**DE FERMER** les bureaux de la Municipalité pour la période du congé des fêtes, entre le 23 décembre et le 5 janvier 2020.

**QU'**un avis public soit affiché aux endroits prévus pour informer la population.

**ADOPTÉE**

**h) Association des plus beaux villages du Québec – Adhésion 2020**

**2019-12-164**

**CONSIDÉRANT** l'intention de la Municipalité de Calixa-Lavallée de poursuivre l'adhésion à l'Association des plus beaux villages du Québec ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Louis Tremblay, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu :

**DE RENOUVELER** son adhésion à l'Association de plus beaux villages du Québec pour l'année 2020 au montant de 546.00 \$.

**ADOPTÉE**

**i) Règlement n° 299-1 modifiant le règlement n° 299 relatif à la garde de poules ou de lapins à l'intérieur du périmètre d'urbanisation et de la zone rurale et abrogeant le règlement n° 298 – Adoption**

**2019-12-165**

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 5 novembre 2019 ainsi que le dépôt du projet de règlement ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Ghislain Beaugard, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu :

**D'ADOPTER** le « Règlement n° 299-1 – modifiant le règlement n° 299 relatif à la garde de poules ou de lapins à l'intérieur du périmètre d'urbanisation et de la zone rurale et abrogeant le règlement n° 298

**ADOPTÉE**

**j) Règlement n° 308-2 modifiant le règlement n° 308 relatif au programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques – Adoption**

**2019-12-166**

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 5 novembre 2019 ainsi que le dépôt du projet de règlement ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Daniel Palardy, appuyé par le conseiller Ghislain Beaugard et unanimement résolu :

**D'ADOPTER** le « Règlement n° 308-2 – modifiant le règlement n° 308 relatif au programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques.

**ADOPTÉE**

**k) Contrôle animalier – Protocole d'entente entre la Municipalité de Calixa-Lavallée et la Fondation Caramel**

**2019-12-167**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité a l'obligation d'offrir un service de contrôle animalier sur son territoire ;

**CONSIDÉRANT** que l'entente avec l'organisme Fondation Caramel prendra fin le 31 décembre 2019;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Daniel Palardy, appuyé par le conseiller Ghislain Beaugard et unanimement résolu :

**DE CONFIER** à l'organisme Fondation Caramel le contrat de contrôle animalier sur le territoire de la Municipalité de Calixa-Lavallée pour une période de cinq (5) ans, soit du 1<sup>er</sup> février et se terminant le 31 janvier 2024 ;

**D'AUTORISER** le maire et la directrice générale à signer le protocole d'entente à intervenir dont le projet a été présenté à cette assemblée et accepté par elle. Ce protocole d'entente couvre aussi janvier 2020.

**ADOPTÉE**

**l) Projet de règlement n° 316 concernant le traitement des membres du conseil municipal pour les années 2020 et suivantes – Avis de motion et dépôt du projet**

**2019-12-168**

**AVIS DE MOTION** est donné par le conseiller Claude Lacasse qu'à une prochaine séance le Conseil municipal adoptera le projet de règlement n° 316 concernant le traitement des membres du conseil municipal pour les années 2020 et suivantes. Un projet de règlement est aussi déposé.

**5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES**

**a) Rapport du représentant**

Le conseiller Daniel Palardy mentionne que la construction du chalet des loisirs va bon train et espère l'ouverture pour janvier.

**6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES**

**a) Rapport du représentant**

Le conseiller Ghislain Beauregard mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

**7- VOIRIE ET AQUEDUC**

**a) Rapport du représentant**

Le conseiller Ghislain Beauregard mentionne que nous avons eu une livraison de sel et que nous sommes prêts pour l'hiver.

**8- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

**a) Rapport du représentant**

Le conseiller Bruno Napert mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

**9- ENVIRONNEMENT**

**a) Rapport du représentant**

Le conseiller Daniel Palardy mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

**10- CULTURE ET PATRIMOINE**

**a) Rapport du représentant**

Le conseiller Louis Tremblay mentionne que dans le cadre du prix Souci du bâti, le prix fût remis à Monsieur Charest et une mention à Madame Mongeon.

**11- LOISIRS**

**a) Rapport du représentant**

Monsieur Claude Lacasse fait mention du succès lors de la soirée des bénévoles du 8 novembre dernier.

**12- AUTRES DOSSIERS**

**a) Parrainage Civique de la Vallée-du-Richelieu – Demande de participation financière 2020**

**2019-12-169**

**CONSIDÉRANT** que l'organisme Parrainage Civique de la Vallée du Richelieu est un organisme qui vient en aide aux personnes présentant une déficience intellectuelle, un trouble de santé mentale ou du spectre de l'autisme en favorisant leur intégration sociale ;

**CONSIDÉRANT** la demande de participation financière pour l'année 2020 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu :

**D'ACCORDER** un montant de 50\$ à l'organisme Parrainage Civique de la Vallée du Richelieu pour l'année 2020.

**ADOPTÉE**

**Considérant les intérêts pécuniaires dans le prochain point, les conseillers Bruno Napert et Daniel Palardy se retirent des délibérations**

**b) Projet de loi 48 sur la fiscalité agricole – Position de la municipalité**

2019-12-170

**CONSIDÉRANT** le dépôt du projet de loi 48, *Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles*, par le gouvernement du Québec ;

**CONSIDÉRANT** que ce projet de loi a pour effet d'imposer un plafond à la valeur foncière des propriétés agricoles ;

**CONSIDÉRANT** que ce projet de loi affecterait directement l'assiette fiscale des municipalités en les privant de plusieurs millions de dollars par année ;

**CONSIDÉRANT** que ce projet de loi pourrait forcer les municipalités à aller chercher des revenus manquants en transférant une partie du fardeau fiscal vers les autres contribuables municipaux, ce qui représente un cas flagrant d'iniquité fiscale ;

**CONSIDÉRANT** que ce projet de loi représente une atteinte à l'autonomie des municipalités ;

**CONSIDÉRANT** que les municipalités n'ont pas été consultées par le gouvernement en amont du dépôt du projet de loi ;

**CONSIDÉRANT** que le milieu agricole fait face à plusieurs enjeux et défis qui requièrent l'appui du gouvernement ainsi que la collaboration des représentants municipaux ;

**CONSIDÉRANT** la résolution adoptée par la Table de concertation régionale de la Montérégie le vendredi 8 novembre 2019 contre le projet de loi 48 *Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles* ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par le conseiller Ghislain Beauregard et unanimement résolu :

**QUE** le Conseil municipal de la Municipalité de Calixa-Lavallée;

- Exprime son mécontentement envers le projet de loi 48, *Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles*, dans sa forme actuelle, en raison de son caractère inéquitable entre les contribuables et de son atteinte envers l'autonomie du monde municipal;
- Exprime son appui à la Table de concertation régionale de la Montérégie dans l'adoption de la résolution contre le projet de loi 48, *Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles, déposé par le gouvernement du Québec*;
- Demande au gouvernement de consulter les municipalités pour toute loi qui porte atteinte à leur autonomie ainsi qu'à l'équité fiscale entre contribuables;
- Appui l'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités dans leurs représentations auprès du gouvernement du Québec;
- Offre sa collaboration et son soutien au gouvernement du Québec et aux représentants du secteur agricole afin d'identifier les meilleures solutions aux problèmes auxquels ils font face;

**DE** transmettre copie de la présente résolution au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries, et de l'Alimentation, M. André Lamontagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme André Laforest, au ministre responsable de la région de la Montérégie, M. Christian Dubé, à la ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal, Mme Chantal Rouleau, à la présidente de la

CMM, Mme Valérie Plante, aux députés de la Couronne-Sud ainsi qu'à l'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités;

**DE** transmettre copie de la présente résolution aux MRC de la Couronne-Sud, et de les inviter à prendre position à l'égard du projet de loi 48.

**ADOPTÉE**

**c) CMM – Taxe supplémentaire pour l'immatriculation**

**2 019-12-171**

**CONSIDÉRANT** que la Communauté métropolitaine de Montréal (ci-après la CMM) a adopté, le 20 juin 2019, le Règlement 2019-79 concernant la taxe sur l'immatriculation de tout véhicule de promenade ;

**CONSIDÉRANT** qu'il existe d'autres initiatives pour financer le transport collectif, dont entre autres le Fonds vert et la taxe Carbone ;

**CONSIDÉRANT** que depuis 1996, la Municipalité de Calixa-Lavallée ainsi que huit autres municipalités étaient exemptes de payer une taxe supplémentaire de 30 \$ sur les frais d'immatriculation, n'étant pas desservies par un service de transport collectif ;

**CONSIDÉRANT** que pour les citoyens de Calixa-Lavallée non desservis en transport collectif, le véhicule de promenade est une nécessité essentielle pour leurs déplacements ;

**CONSIDÉRANT** que le principe utilisateur-payeur devrait être adopté pour ce service ;

**CONSIDÉRANT** que l'amélioration du réseau routier et du transport public sera bénéfique pour tous les usagers ainsi que les citoyens de la municipalité qui en font usage ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par le conseiller Louis Tremblay et unanimement résolu :

**QUE** le Conseil demande à la CMM à s'engager à ce que les montants récoltés par l'entremise de la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade pour la couronne Sud soient spécifiquement utilisés à des fins de financement, et surtout, d'amélioration des réseaux de transport collectif de ce secteur ;

**QUE** copie de la présente résolution soit transmise à la CMM, à EXO, organisme public de transport en commun, à l'Autorité régionale de transport métropolitain, au ministre des Transports, M. François Bonnardel, à la ministre déléguée aux transports et ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal, Mme Chantal Rouleau, au ministre responsable de la région de la Montérégie et députée de La Prairie, M. Christian Dubé, aux MRC et municipalités membres de la CMM.

**ADOPTÉE**

**13- CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance.

**14- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire ouvre une période de questions pour le public.

Aucune question n'a été posée.

**15- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**2019-12-172**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu que la présente session soit levée à 20h16.

**ADOPTÉE**

---

Daniel Plouffe  
Maire

---

Suzanne Francoeur  
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

L'assemblée est close.

*Je, Daniel Plouffe, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Daniel Plouffe  
Maire

Je, Suzanne Francoeur, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

---

Suzanne Francoeur  
Directrice générale et secrétaire-trésorière